

IKIGAI
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5 000 euros
Siège social :
25 Bis Montée de Marlioz
73100 AIX LES BAINS

Société en cours de formation
RCS CHAMBERY

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT DU 21 AOUT 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX,
Et le VINGT ET UN AOUT à 10h00,

Monsieur **Timoté, Pierre, Louis CHEVRON**, demeurant à AIX LES BAINS (73100), 3 Rue Camille Saint Saens,
Né le 28 mai 1994 à CHAMBERY (73000),
De nationalité française,

Désigné en qualité de Président de la société IKIGAI, aux termes des statuts de ladite Société établis par acte sous signature privée le 21 août 2026 à AIX LES BAINS,

Nomme, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Directrice Générale de la Société, sans limitation de durée :

Madame **Anouk, Fanny MALAGOLA**, demeurant à AIX LES BAINS (73100), 3 Rue Camille Saint Saens,
Née le 30 décembre 1992 à AIX LES BAINS (73100),
De nationalité française,

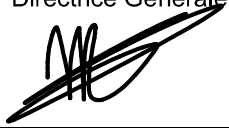
Conformément aux dispositions des statuts, Madame Anouk MALAGOLA disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président de la Société.

Conformément aux statuts, elle aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Madame Anouk MALAGOLA ainsi nommée accepte les fonctions de Directrice Générale et déclare, en ce qui la concerne, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Madame Anouk MALAGOLA percevra une rémunération dont les modalités de fixation et de règlement seront déterminés par une décision ultérieure.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Directeur Général.

Monsieur Timoté CHEVRON, Président, 	Madame Anouk MALAGOLA, Directrice Générale, 
---	--